

SEANCE PLENIERE

LE RENOUVEAU DE LA REFLEXION SUR LES FORMATIONS AGRICOLES ET RURALES DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

LE RENOUVEAU DE LA REFLEXION SUR LES FORMATIONS AGRICOLES ET RURALES DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

Objectifs :

1. Souligner l'importance que revêt la question des formations agricoles de masse pour chacune des institutions,
2. Présenter l'analyse faite par chacune des institutions sur la question des formations agricoles et rurales,
3. Préciser enfin, les principaux axes de la politique de chacune des institutions en matière de formation professionnelle de masse et les activités qu'elle conduit, ou conduira à l'avenir, dans ce domaine.

Président de séance : Abibou CISS (groupe EIER/ETSHER).

Intervenants :

- **FAO et UNESCO** : « *Les formations en milieu rural et le programme d'Education pour les Populations Rurales* » par Alain MARAGNANI, inspecteur de l'enseignement agricole (MAP, France).
- **Banque mondiale** : « *La relance de la question du développement de l'agriculture et son implication pour les programmes SNFAR (Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale)* » par Christian FAULIAU, senior économiste (Banque mondiale).
- **Agence Intergouvernementale de la Francophonie** : « *Le programme d'appui de l'AIF aux politiques nationales de formation professionnelle et d'enseignement technique* » par Hervé TEISSERE, responsable de projets (AIF).
- **GTZ** : « *Développement des compétences dans le cadre d'approche filière* » par Andrea WETZER, Supraregional project in knowledge system in rural dvt (GTZ, Allemagne).
- **Ministère des Affaires étrangères** : « *Réflexions en cours sur les orientations stratégiques du MAE en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle rurale* » par Jean Bosco BOUYER, chargé de mission (MAE, France).
- **Agence Française de Développement** : « *Les activités de formation professionnelle de l'AFD et les développements en cours* » par Philippe DIERICKX (AFD, France).
- **CONFEMEN**. « *L'importance de la liaison entre éducation de base et la formation professionnelle* » par Abiza HIMA, secrétaire générale de la CONFEMEN.

FAO / UNESCO « EDUCATION POUR LA POPULATION RURALE (EPR) »

Alain MARAGNANI

Inspecteur de la mission de coopération internationale, MAP France

Lavinia Gasperini, coordinatrice du programme « *Education pour la population rurale* », n'ayant pu se joindre à nous, m'a transmis la lettre suivante à votre attention :

« A l'occasion de l'ouverture de l'atelier sur la « Formation de masse en milieu rural, élément de réflexion pour la définition d'une politique nationale » en Afrique de l'Ouest et centrale, je désire vous transmettre les félicitations de la FAO et du Partenariat Education pour les populations rurales, dont notre agence est l'agence chef de file, pour cette prestigieuse initiative et vous dire tout notre regret de ne pas pouvoir y participer.

Depuis son lancement, en septembre 2002 à l'occasion du Sommet de Johannesburg sur le développement durable, le Partenariat EPR n'a cessé de croître, conforté par des initiatives telles que la vôtre qui ne cessent de se multiplier partout dans le monde. Pendant trop longtemps les populations rurales ont été exclues du processus de appropriation des connaissances, des capacités et des compétences nécessaires à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration de leur niveau de vie. Pendant trop longtemps ces populations n'ont pas pu accéder à une éducation de qualité correspondant à leurs besoins. Pourtant il est unanimement reconnu que l'éducation est l'un des moteurs essentiels de toute évolution économique et sociale.

Les objectifs de votre atelier correspondent parfaitement aux objectifs du Partenariat EPR et nous sommes persuadée que pendant cette semaine d'analyse, réflexions, échange d'expériences et suggestions, et même au-delà de ce moment privilégié de rencontre, tous les participants quel que soit leur niveau de représentativité en sortiront enrichis et motivés à poursuivre leurs efforts en faveur de l'éducation pour la population rurale considérée comme instrument de lutte contre la pauvreté.

Je forme tous mes vœux pour le succès de votre initiative ».

Environ 70% de la population pauvre mondiale vit dans les zones rurales. Bien que l'éducation soit un droit humain fondamental ainsi qu'un facteur indispensable pour atteindre les **Objectifs du Millénaire pour le Développement**, notamment réduire la pauvreté, améliorer les conditions de vie de la population rurale et contribuer à assurer la sécurité alimentaire, l'accès à l'école des enfants des zones rurales est très inférieur par rapport à celui des enfants des zones urbaines. Le taux d'analphabétisme des adultes est beaucoup plus élevé et la qualité de l'éducation est bien inférieure.

C'est la raison pour laquelle en 2002, au cours du Sommet mondial sur le développement durable, le Département du développement durable - Service de divulgation agricole, éducation et communication (SDRE) - de la FAO, et l'UNESCO ont lancé un partenariat sur l'**Education pour la population rurale (EPR)** qui est partie intégrante de l'Alliance internationale contre la faim et du Programme Education pour Tous (EPT). Ce partenariat se propose de surmonter les disparités entre le milieu urbain et le milieu rural, thème qui concerne fortement les gouvernements et la communauté internationale. Le partenariat, sous l'égide de la FAO, lance un appel aux états membres, aux agences des Nations Unies, à la société civile, aux institutions universitaires et au secteur privé, afin qu'ils collaborent pour améliorer l'accès des populations rurales à une éducation de base de qualité.

Les objectifs du partenariat sont :

- de souligner l'importance de l'éducation pour la population rurale comme étape cruciale pour atteindre les objectifs du Sommet du Millénaire qui sont l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim dans le monde et l'éducation de base pour tous (pour plus d'informations sur ces objectifs: www.un.org/millenniumgoals),
- de réduire l'écart entre zones rurales et urbaines,
- d'accroître l'accès des populations rurales à l'éducation de base,
- d'améliorer la qualité de l'éducation de base en zone rurale,
- de renforcer les capacités nationales de définition et de mise en œuvre des programmes pour l'éducation de base, en réponse aux besoins de formation des populations rurales.

Les activités du Partenariat :

Activités du Programme-phare:

Au niveau national :

- appui technique aux pays souhaitant répondre aux besoins d'éducation de base des populations rurales en formulant des plans d'actions spécifiques faisant partie d'un plan national d'Education pour tous.

Au niveau international :

- invitation à la mise en place de partenariats en faveur de l'éducation pour la population rurale, axés essentiellement sur des rencontres stratégiques à l'échelle régionale ou internationale,
- identification des capacités relevant des différentes composantes du programme Education pour la Population Rurales,
- appui aux échanges d'expériences en matière d'éducation pour la population rurale.

Pour plus d'information : http://www.fao.org/sd/erp/index_fr.htm

Quelques unes des prochaines étapes 2004-2006 :

- Diffusion de la mallette éducative (http://www.fao.org/sd/erp/ERPtktoolkit_fr.htm),
- Séminaires régionaux EPR Afrique 2005;
- un séminaire sur les compétences de base et sur EPR, Rome 2005 ;
- Nouvelles publications en préparation.

Plus de 200 organismes divers participent aujourd'hui au réseau EPR (organisations internationales, gouvernements, établissements d'enseignement et de recherche, fondations, ONG...). Dans cet ensemble le nombre d'organismes de pays francophones est faible, une vingtaine, sous estimant en conséquence les études, travaux et projets de ces pays. Je ne peux que vous solliciter pour participer au Partenariat.

Vous pouvez contacter, Lavinia GASPERINI au Service de Divulgateion, Education et Communication de la FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, courriel : Lavinia.Gasperini@fao.org , Tel : 06 570 56044.

Je vous remercie.

SNFAR ET INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DE LA BANQUE MONDIALE

Christian FAULIAU

Senior économiste, Banque mondiale

1. Une situation difficile. La promotion d'une stratégie nationale structurant un sous secteur quel qu'il soit oblige à s'intégrer dans les politiques nationales et à chercher à en mobiliser les moyens. Tous ceux qui travaillent et défendent la formation agricole et rurale connaissent le prix du manque d'intégration, du manque de prise en compte de ce secteur dans les politiques nationales durant les 20 dernières années : marginalisation, manque de moyens financiers, diminution drastique des ressources humaines et, comme seule porte de survie, de petites opérations toujours pilotes, soutenues par des réseaux certes admirables dans leur volonté et leur vision mais avec des moyens tellement limités et si souvent aléatoires. Des hypothèses, des résultats crédibles, ces opérations pilotes en ont généré des centaines mais ils ne sont pratiquement jamais repris dans des stratégies nationales et depuis plus de 20 ans ces opérations piétinent malgré les belles idées et les bonnes intentions. Pendant ce temps la majorité des habitants du monde rural, la majorité de ceux que ces opérations prétendent vouloir aider, ceux qui attendent la matérialisation des belles idées qui correspondent si bien à leurs besoins, ceux chez qui on a fait naître tant d'espoir, ceux la attendent toujours.

2. De nouvelles opportunités. Face aux crises majeures traversées par les pays du sud, la restructuration des outils de politiques nationales et celle des modalités d'appui international lancées dans les cinq dernières années nous offre de nouvelles opportunités de promouvoir les Stratégies Nationales de Formation Agricole et Rurale (SNFAR). Les stratégies d'appui à la lutte contre la pauvreté uniquement axées sur le renforcement des services sociaux ont évidemment montré leurs limites naturelles. Elles étaient prévisibles. Ces deux secteurs sont des secteurs de dépenses, ils ne peuvent se développer sans accroissement des ressources y compris pour les faire fonctionner, payer leur frais récurrents et même tout simplement le coût des services. Leur durabilité est déjà mise en cause. Le développement du secteur agricole comme moteur de la croissance et promoteur d'activités génératrices de revenus y compris pour des opérations liées à l'agriculture comme la vente des intrants, la conservation et transformation etc. devient à nouveau une priorité. Cette nouvelle priorité va automatiquement créer la relance de services agricoles, d'une multitude de métiers connexes à l'agriculture et bien entendu la nécessité d'avoir des exploitants agricoles performants. La demande de formation est immense. Nous serons les seuls responsables à avoir su, ou non, profiter de ces opportunités. Il n'y a que deux hypothèses : dans dix ans les SNFAR seront adéquatement supportées et financées ou seront oubliées et remplacées par de petites opérations ponctuelles, certes intéressantes, passionnantes, mais sans suite, comme maintenant. Ce futur c'est à nous de le dessiner, de le bâtir. Comment ? Une seule voie : devenir des partenaires efficaces et reconnus dans la mise au point et dans l'implantation des nouvelles stratégies nationales et des nouveaux outils. Ces quelques notes visent une brève description, des principaux instruments de politique nationale et de leur articulation avec les instruments financiers de la Banque Mondiale. Il est recommandé de les connaître pour avoir accès à des financements conséquents.

3. Il est d'abord important de rappeler que si ces stratégies et instruments sont bâtis au niveau de chacun des pays ils sont supportés par la Banque Mondiale mais aussi par de plus en plus d'institutions internationales (BAD, FIDA, Union Européenne et de nombreuses coopérations bi latérales). Ce sont les instruments qui sous tendent l'atteinte des objectifs du millénaire, les fameux objectifs de réduction de la pauvreté pour 2015 agréés par tous (les MDGs).

4. Le Document de stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). C'est le premier et le plus important, le point de départ. Il embrasse tous les secteurs donc le secteur agricole au sens large. Chaque pays doit avoir son DSRP pour espérer avoir accès aux financements des plus grandes institutions internationales bi ou multi latérales. Le DSRP, document de référence nationale, est devenu le document à partir duquel les partenaires techniques et financiers au développement national doivent bâtir leur système d'appui et de suivi évaluation pour contrôler l'efficacité de leur appui. Les SNFAR avec leurs contraintes et leurs propositions peuvent-elles être absentes de ce document qui va structurer une très grande partie des politiques nationales ? A l'évidence non.

5. Comment y être ? Comment être associé à sa préparation ou, si l'on a été absent de la première mouture, à sa révision ? Généralement une équipe nationale de préparation et de suivi du DSRP est en place dans chaque pays. Elle est le plus souvent située au sein du Ministère de l'Economie et des Finances. Les stratégies les mieux réussies sont évidemment celles qui ont permis dès le départ la mise en place d'une équipe multi disciplinaire, intégrant les principaux secteurs techniques, dont le ministère de l'Agriculture, autour d'un noyau du MINEF. Ce n'est pas le lieu de revenir sur cette stratégie et sa mise en place, on peut seulement souligner qu'il y a de très grandes disparités dans la mise en œuvre. Certains pays ont vraiment une équipe inter sectorielle, d'autres beaucoup moins. Dans le premier cas, cela veut dire que même si votre secteur agricole est représenté, ou un autre secteur en charge de la formation professionnelle, vous avez l'obligation de vous assurer qu'ils intègrent bien la dimension analyse et défense de la SNFAR dans leur démarche. Ce n'est que très rarement fait. Dans le second cas, plus difficile encore, analyse et suivi sont très centralisés autour d'une équipe réduite du MINEF, renforcée par des consultants et les secteurs ne sont que consultés au dernier moment, pour validation. Dans ce cas il va falloir commencer par la promotion de la nécessité d'une SNFAR auprès de l'équipe en charge du DSRP.

6. Il suffit de lire quelques DSRP pour se rendre compte combien les défenseurs de la formation agricole et rurale ont été oubliés ou le plus souvent simplement évoqués en termes très vagues qui, à l'évidence au moment du choix des priorités pour les allocations financières, passeront après bien d'autres ou seront oubliées. Manque de plaidoyer, manque de données cohérentes pour faire le plaidoyer, manque de cadre ayant la légitimité pour faire ce plaidoyer, etc. La préparation, puis la défense d'une SNFAR, n'est elle pas la porte d'entrée dans ces DSRP ? La préparation impose une bonne analyse quantifiée de la situation et une mise en perspective des enjeux, l'ensemble dirigé coordonné par des cadres nationaux. En somme la même chose que la préparation des politiques nationales défendues dans le DSRP. La défense de la SNFAR implique d'en faire ressortir de manière incontestable les bénéfices potentiels pour la nation, pour le plus grand nombre. C'est précisément ce que le DSRP se doit de prendre en compte. Le DSRP se doit de présenter des lignes directrices opérationnelles, un cadre d'opérations prioritaires, certes relativement large mais suffisamment précis pour guider les politiques et les investissements du gouvernement, c'est précisément ce dont la SNFAR a besoin pour démarrer son implantation. Aucun doute : une SNFAR bien préparée ouvre les portes d'une solide entrée dans le DSRP. Il appartient donc aux responsables de la SNFAR de faire ce travail.

7. Le C.A.S. Pour la Banque mondiale la première suite au DSRP est le « *Country Assistance Strategy* », le « CAS », c'est-à-dire le programme stratégique d'assistance au pays. Le CAS est un document interne à la Banque mondiale, mais il est obligatoirement tiré du DSRP et il est d'une importance stratégique majeure car aucun projet ne peut ensuite être financé durant les 3 ans s'il ne s'inscrit pas dans les priorités du CAS. Le CAS reste un document interne à la Banque mais il est discuté avec le Gouvernement et bien sûr en particulier avec l'équipe du DSRP. Pas de SNFAR dans le DSRP signifie donc pas de SNFAR dans le CAS et donc pas de possibilité de financement important de la Banque Mondiale.

8. A la suite du CAS il y a trois possibilités selon la situation de gestion administrative et financière des pays.

9. Le P.R.S.C, « Poverty Reduction Support Crédit », c'est à dire l'appui budgétaire. L'appui budgétaire signifie que les partenaires au développement participent au financement du budget national. Ils ne font plus de projets, ils versent directement leur aide financière au Ministère des Finances du pays qui, conformément à loi de finance annuelle, le rétrocède aux différents ministères techniques. Il y a en général deux préalables : bien sûr une garantie minimum que l'administration financière nationale est efficace et bien articulée avec les ministères techniques qui exécutent les dépenses publiques et, la seconde, que chacun des ministères techniques appuie son budget sur un programme très clairement défini avec des critères de performance très précis. Ce qui, pour ce qui nous concerne, signifie un budget programme du secteur agricole. Donc, la nécessité d'avoir la SNFAR inscrite dans ce budget programme pour avoir accès aux financements. **Programmation précise de la SNFAR, procédures de financements, description détaillée des responsabilités, critères de performance et rigoureux système de suivi-évaluation sont donc indispensables.**

10. Le SWAP ou « *programme intégré d'appui à un secteur* ». Sans avoir nécessairement un financement national global style PRSC ou parallèlement à un PRSC limité à quelques secteurs, certains pays (Zambie, Ghana, Mozambique..) ont des programmes globaux d'appui à l'ensemble du secteur agricole. Dans ce cadre, la totalité des partenaires au développement ont accepté de participer tous ensemble au financement du secteur en utilisant normalement un programme commun et un système unique de procédures de financement. Malheureusement, la formation agricole et rurale y est rarement, voire pas du tout, traitée comme stratégie nationale ; elle y est encore une fois considérée comme une priorité sous le vocable de « *capacity building* », renforcement des compétences, mais avec une perspective d'appui à des opérations ponctuelles qui feront difficilement émerger une structure permanente de formation agricole et rurale. Il appartient donc aux cadres de la formation agricole et rurale de préparer une vraie SNFAR et de la promouvoir pour sa prise en compte dans sa globalité dans ce SWAP.

11. Les projets. Pas de PRSC, pas de SWAP, uniquement des projets, le plus souvent disséminés avec différents partenaires au développement. Faut il bâtir une SNFAR et comment ? La réponse est sans aucun doute positive même si les résultats risquent d'en être moins prometteurs que dans les deux premiers cas ne serait ce qu'en terme de possibilité de mobilisation de financements importants. La plupart du temps les opérateurs des différents projets sur le terrain souhaitent avoir des structures de concertation, d'échange d'expériences. Ils souhaitent aussi avoir accès à des analyses plus globales qui leur permettraient de mieux situer leurs propres projets. Et enfin, pour les plus dynamiques d'entre eux, les plus ambitieux, au sens positif du terme, ils aimeraient bien voir leurs expériences réussies se refléter dans des stratégies nationales, avoir la conviction de travailler non seulement au développement d'une région mais de participer au développement national. Pour toutes ces raisons les associer à la préparation d'une SNFAR est important. Et dans ce cas encore plus que dans tout autre, il s'agit bien de les associer c'est à dire de bâtir la SNFAR avec eux. Certes la tâche est plus complexe, elle demande au départ d'avoir quelques cadres qui ont une vision globale et qui ont la capacité de sélectionner et d'utiliser des parties d'opérations dispersées pour, petit à petit, en stratifier les enseignements pour alimenter la construction d'une stratégie nationale. **Dans ce cadre, pour ces quelques responsables, garder le contact avec leurs collègues des pays voisins ayant la chance et la responsabilité de défendre et implanter des SNFAR sont du plus grand intérêt.**

12. Les programmes d'appui au développement des communautés. Dans certains pays en grande difficulté mais aussi dans quelques autres avec moins de difficultés, la Banque mondiale avec quelques autres partenaires sont en train de promouvoir un programme national d'appui au développement mené par les communautés. Ces programmes visent essentiellement à appuyer les processus de déconcentration et décentralisation. Des fonds importants sont mis à leur disposition. Une SNFAR bien préparée, c'est-à-dire construite dans la perspective d'une décentralisation effective, peut bénéficier de ces fonds pour son implantation. Cela implique que les processus de planification de la formation à la demande, c'est-à-dire par les communautés et les communes, soient très précisément détaillés et que leur système de mise en œuvre et de suivi soient préparés. Cela implique évidemment que les responsables de la SNFAR se positionnent dans l'équipe nationale de préparation des programmes d'appui aux communautés. L'intégration dès le début évite des rattrapages qui sont toujours beaucoup plus difficiles

14. Les institutions africaines continentales ou sous régionales: (NEPAD, UEMOA, CEDEAO, CORAF, La Conférence des ministres de l'agriculture / CEMAC, le ROPPA etc.). Nous venons de le voir, l'inscription, le positionnement des SNFAR dans les programmations nationales est indispensable pour avoir accès à des sources de financement conséquentes et durables. Mais il ne faut pas oublier tout le plaidoyer qui doit être fait au niveau des institutions africaines elles-mêmes pour s'assurer que cette dimension indispensable du développement soit effectivement prise en compte dans ces institutions. Pour le moment elle n'y est pratiquement pas. Or les responsables de ces institutions sont prêts à intégrer de nouveaux éléments à condition qu'ils soient suffisamment préparés et leur priorité démontrée. La SNFAR bien préparée répond à ces critères. Inutile de dire qu'un document national de demande de financement qui peut s'appuyer sur des décisions politiques des institutions africaines continentales ou sous régionales non seulement peut permettre des accès à de nouvelles sources de financement mais même au niveau national il peut positionner la demande comme prioritaire. Gagner l'appui de ces institutions c'est s'installer dans la durée et accroître les sources de financement. Être informé sur ce qu'elles et les informer sur ce que l'on fait, c'est de la responsabilité des leaders des SNFAR.

15. Quels sont les alliés naturels pour préparer et défendre les SNFAR ? Ce sont comme toujours les responsables, leaders, cadres ou représentants des quatre piliers fondamentaux indispensables au développement du secteur agricole i) les administrations du secteur agricole (agriculture, élevage, pêche, forêt, etc.), ii) le secteur privé en particulier celui qui intervient dans la commercialisation des intrants, la vente des produits agricole, leur conditionnement, leur transformation etc.), iii) les organisations professionnelles agricoles, iv) les élus nationaux, régionaux ou communaux. Ces derniers sont souvent oubliés alors qu'ils votent le budget au niveau national, décident de plus en plus de l'allocation des ressources publiques au niveau local et régional. Sans l'appui effectif, engagé et donc informé de ces quatre partenaires, les SNFAR auront bien peu de chance de mettre en place les très importantes ressources humaines et financières indispensables à leur mise en œuvre et à leur suivi. Être leader des SNFAR c'est nécessairement avoir avec soi les leaders de ces quatre piliers.

16. Ces quelques éléments je l'espère vous permettront d'un peu mieux vous situer, vous et les SNFAR, dans un environnement certes complexe mais qui offre de très nombreuses opportunités. Ne les laissez pas passer et peut être ma dernière recommandation serait de suggérer la mise au point d'une formation plus structurée que ces quelques mots d'information qui s'adressant d'abord aux leaders et cadres des SNFAR leur permettrait de totalement comprendre et maîtriser cet environnement. La Banque mondiale avec son centre de formation de WBI et d'autres partenaires pourrait certainement répondre positivement à une telle demande.

AGENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE LA FRANCOPHONIE

LE PROGRAMME D'APPUI DE L'AIF AUX POLITIQUES NATIONALES DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Hervé TEISSEIRE

Responsable de programmes de coopération, AIF

Les références du programme d'appui de l'AIF aux politiques nationales de formation professionnelle et d'enseignement technique sont issues :

1. **des Orientations de la CONFEMEN**, notamment sur l'insertion des jeunes dans la vie active par la formation professionnelle et technique (Liège 1996, 47^e réunion ministérielle),
2. **des engagements internationaux** : Conférence mondiale sur l'Education Pour Tous (EPT) de Jomtien (1990), Objectifs de Développement du Millénaire, forums sur l'enseignement professionnel et technique...
3. **des résultats des concertations de l'Agence** (Etats généraux et des réunions régionales sur l'enseignement du français en relation avec les langues nationales), conclusions du Symposium sur l'accès aux financements internationaux (mai 2004),
4. **du cadre d'action défini aux Assises de Bamako** (mai 1998), en particulier sur les principes directeurs d'un système FPT et sur la demande de concertation et d'échanges,
5. **du cadre stratégique décennal de la coopération multilatérale francophone** (Sommet de Ouagadougou (novembre 2004), et programmation quadriennale de l'AIF (2006 – 2009).

Dans ce cadre général, les bases de la démarche de l'AIF sont les suivantes :

- **une spécificité intergouvernementale francophone** avec,
 1. un appui institutionnel aux Etats (politiques, stratégies, renforcement des capacités),
 2. et des modes d'actions privilégiant la concertation, les échanges, la mise en réseaux.
- **des approches transversales et régionales** :
 1. prenant en compte des thèmes transversaux (équité - genre, citoyenneté, développement durable, jeunesse...),
 2. avec une mise en dialogue des acteurs de la formation et des systèmes nationaux de formation,
 3. et la recherche de synergie (intra Agence, inter opérateurs de la francophonie, partenaires techniques et financiers).
- **une conception holistique de l'éducation et de la formation** : le déploiement cohérent d'une politique éducative intègre l'ensemble des sous secteurs (alphabétisation, éducation de base, secondaire, ETP), l'ensemble des dispositifs (formel, non formel), la formation initiale et la formation continue.

Les Assises de Bamako ont mis en exergue la nécessité pour les pays de la communauté francophone de recentrer les systèmes éducatifs sur l'adéquation formation-emploi, sur l'insertion des jeunes dans la vie sociale et professionnelle et sur l'accompagnement du développement économique endogène des pays. La commande des Assises de Bamako est de créer, entre les systèmes nationaux FPT francophones, un cadre de concertation et d'échanges pour la formulation et la mise

en œuvre des politiques nationales de formation professionnelle et technique, comprenant quatre phases :

- **Phase A** (2000-2002) : Initiation d'une démarche d'échanges et de partenariat régional,
- **Phase B** (2003-2005) : Développement du processus de partenariat inter-Etats,
- **Phase C** (2006-2007) : Autonomie de gestion et de suivi de la concertation régionale,
- **Phase D** (2008-2009) : Autonomie financière et pérennité de la concertation régionale.

Le programme de l'AIF en matière de formation professionnelle et d'enseignement technique présente d'ores et déjà un certain nombre d'acquis :

1. **la création d'un réseau de concertation et d'échange** avec un pool multilatéral de personnes ressources francophones (60 experts), et des équipes nationales de concertation et d'échanges (300 responsables de systèmes éducatifs), organisés en groupes de travail (10 groupes thématiques, 2 groupes méthodes, 10 groupes de coordination),
2. **des dispositifs régionaux de partenariat inter-Etats**, formalisés par des conventions-cadres régionales de coopération inter-Etats, qui développent des actions de renforcement des systèmes FPT dans les domaines suivants : répertoire régional des centres de formation, Approche par compétences, Approche programme, Economie et gestion des centres de formation, filières bilingues, référentiels de qualification, ...).
3. **la mise en place d'une plate-forme collaborative et documentaire sur Internet**, la "Base des Savoirs Francophones (BSF), qui a pour objet de mettre les acteurs francophones de la FPT en situation d'utiliser des moyens de communication et d'échange interactifs et de constituer une base commune de ressources documentaires pertinentes
4. **la définition et la publication d'un cadre global d'ingénierie de système de formation professionnelle et technique**, diffusé dans les pays francophones, intégré dans les réflexions stratégiques nationales, traduit en anglais et en espagnol, diffusé également par L'UNESCO,

Afin d'accompagner les Etats dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques nationales, l'AIF envisage de poursuivre cette démarche au cours des prochaines années (2006 / 2009) par les axes d'intervention suivant :

1. **identification et valorisation des dispositifs formels et non formels** d'alphabétisation fonctionnelle et de formation continue des publics non scolarisés et déscolarisés,
2. **mise en réseau**, échanges d'expertise et de bonnes pratiques pour le renforcement des capacités des acteurs et des partenaires de l'éducation et de la formation,
3. **développement des conventions régionales** de partenariat, de concertation et d'échanges entre les systèmes de formation professionnelle et technique,
4. **diffusion et contextualisation de l'ingénierie de système** de formation professionnelle et technique,
5. **appropriation des cadres méthodologiques** d'ingénierie de système de formation et de définition des plans nationaux de développement et de financement de la formation.

Avec quels effets escomptés ?

- Les cadres législatifs et réglementaires nationaux sont modernisés pour structurer, réguler et dynamiser les différents segments du secteur économique national de l'éducation et de la formation,
- les partenaires sociaux et les acteurs économiques nationaux sont intégrés et associés à la redéfinition du cadre politique, juridique, économique et financier de l'éducation et de la formation,
- la formation des publics déscolarisés et l'alphabétisation fonctionnelle des non scolarisés sont intégrées dans les stratégies nationales de formation,
- Les bonnes pratiques en matière d'équité et de parité sont identifiées, modélisées et adaptées pour leur réplique à l'échelle de la région Afrique,

- Les Etats sont directement impliqués dans l'initiative d'échanges entre leurs systèmes de formation, et dans sa prise en charge financière,
- Les transferts d'expertise et/ou d'expériences visant à l'amélioration de la formation professionnelle et technique sont effectifs, notamment entre les pays du Sud,
- Les jeunes du milieu rural et du milieu urbain sont susceptibles de bénéficier d'une alphabétisation fonctionnelle adaptée à leur insertion sur les marchés locaux de l'emploi.

En vue de contribuer à l'atteinte des résultats de ce programme, il est proposé de mettre en œuvre les projets suivants en 2006 / 2009 :

1. **faciliter la formulation et la mise en oeuvre de politiques nationales de FPT** orientées vers l'emploi par la concertation et les échanges inter-Etats,
2. **contribuer à l'intégration des dispositifs formels et non formels** de formation continue des publics déscolarisés dans les stratégies nationales de formation,
3. **appuyer les dispositifs d'alphabétisation fonctionnelle** pour les publics non scolarisés, en ciblant les jeunes et les filles,
4. **diffuser et contextualiser les outils et mécanismes d'ingénierie** de système de formation professionnelle et technique axée sur les compétences,
5. **accroître l'accès aux financements nationaux et internationaux** pour le développement de la formation initiale et continue.

**DEUTSCHE GESELLSCHAFT FÜR TECHNISCHE
ZUSAMMENARBEIT (GTZ)**

**DEVELOPPEMENT DES CAPACITES EN MILIEU
AGRICOLE : RENFORCEMENT DES COMPETENCES
ENTREPRENEURIALES AU SEIN DE L'APPROCHE FILIERE**

Andrea WETZER

supraregional project in knowledge system in rural development

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
PRESENTATION DES REFLEXIONS EN COURS SUR LES
ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU MAE EN MATIERE
D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE FORMATION
PROFESSIONNELLE RURALE

Jean Bosco BOUYER

Chargé de mission, MAE / DGCID / DCT

Il me revient donc de vous présenter l'état d'avancement des orientations stratégiques de la coopération française en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle. Ces orientations ne sont pas encore arrêtées ni validées par le Comité Interministériel pour la Coopération Internationale et le Développement (CICID).

Ces orientations, présentées dans leur aboutissement actuel, sont le produit du travail d'une année par un groupe de réflexion stratégique qui a rassemblé autour du MAE les ministères français de l'Education Nationale, de l'Emploi et de l'Agriculture. Le groupe était également composé de représentants de l'AFD, des ONG, de l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA) ainsi que de nombreuses personnes ressources sollicitées au gré des thèmes abordés.

La présentation de ces orientations se décompose en trois parties :

1. la première porte sur l'enseignement technique et la formation professionnelle en général,
2. la seconde, subordonnée à la première, traite de la formation professionnelle agricole en particulier,
3. la troisième, en guise de conclusion, présente sans commentaire particulier le passage relatif à la formation de masse en milieu rural qui a été inscrit dans « *la stratégie pluriannuelle de la coopération française sur l'agriculture et la sécurité alimentaire* », stratégie approuvée lors du dernier comité interministériel de mai 2005.

Nous ferons l'économie du constat et des enjeux qui ont été largement abordés lors des séances précédentes et sur lesquelles l'ensemble de l'assistance semble s'accorder.

**1/ L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE :
« VERS UNE STRATEGIE SECTORIELLE ».**

La finalité, dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), est de favoriser « l'employabilité » comme contribution à la croissance des revenus et à la lutte contre la pauvreté et les inégalités, tout en veillant aux équilibres entre les impératifs de la croissance et ceux de l'équité. A cet égard, la coopération française entend renforcer ses actions pour éliminer les disparités entre les sexes concernant l'accès à l'éducation et à la formation.

Il s'agit également d'assurer l'accès à la formation pour le plus grand nombre, avec une attention particulière pour les populations les plus fragiles : femmes, ruraux, jeunes urbains déscolarisés.

Dans ce contexte la coopération française se propose de redéfinir son soutien aux pays partenaires, sous réserve que ceux-ci en fassent la demande, autour de **4 axes stratégiques** :

1/ Soutenir l'élaboration des politiques d'ETFP répondant aux besoins en emplois :

- partir des besoins en emplois et qualifications des économies moderne, informelle et rurale,
- mieux prendre en compte les activités et besoins de qualifications des femmes,

- améliorer les diagnostics préalables des besoins, tant d'un point de vue national et régional que de celui des entreprises et des personnes.

2/ Soutenir la formation dans les secteurs informel et rural à travers :

- le développement d'un apprentissage contrôlé, en partenariat avec les organisations socioprofessionnelles,
- le soutien à des dispositifs de formation de masse pour le monde rural.

3/ Soutenir la réorientation de l'enseignement technique initial,

permettant, à partir d'une offre diversifiée et adaptée aux besoins, les débouchés sur l'emploi par :

- l'appui à la construction de référentiels métiers à partir des compétences à développer au sein des filières ou des territoires,
- la promotion de la formation par alternance.

4. Soutenir le renforcement des dispositifs de formation professionnelle continue en :

- insérant nos actions en appui à une politique sectorielle qui associe l'ensemble des partenaires socio-économiques pour le pilotage, le financement et la gestion des dispositifs,
- contribuant à la rénovation du rôle de l'État sur ses missions d'orientation, de coordination et d'évaluation,
- soutenant une meilleure valorisation et répartition des ressources publiques et privées au profit des dispositifs d'enseignement technique et de formation initiale ou continue.

Enfin, dans le cadre de sa réforme (CICID de juillet 2004) la coopération française entend améliorer les moyens de ses interventions et de son assistance technique :

- des moyens et une assistance technique revisités et centrés sur l'appui aux politiques publiques dont celle de l'ETFP (élaboration des politiques, ingénierie des dispositifs, ingénierie pédagogique),
- une meilleure mobilisation et coordination des ressources françaises en faveur du développement dont celui de l'ETFP,
- une action plus volontariste en faveur de la mobilisation des autres partenaires financiers du développement.

2/ LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE ET RURALE.

La relance de la productivité de l'agriculture africaine place l'exploitation familiale au centre des enjeux du développement rural. Les formations rurales passent par **une formation professionnelle de masse** centrée sur le développement des exploitations familiales, autrement dit une masse suffisamment critique d'exploitants formés pour obtenir un impact significatif sur la transformation de la profession, sur l'augmentation de la productivité et sur la gestion raisonnée des ressources, pour un développement durable.

Il s'agit pour la coopération française d'appuyer des politiques nationales de formation rurale au cœur des enjeux de l'acquisition des savoirs :

- apporter aux ménages ruraux (producteurs, productrices, aides familiaux) des connaissances nouvelles de nature technique, économique et citoyenne (*santé, environnement, démocratie, culture*),
- tout en prenant en compte les pratiques collectives et individuelles innovantes,
- et en retenant le meilleur de la fonction sociale et culturelle des apprentissages traditionnels (*insertion sociale*).

Il s'agit également pour la coopération française de soutenir **la création ou la rénovation de dispositifs de formation agricole et rurale en partenariat avec les acteurs du développement :**

1. en concertation avec les organisations professionnelles agricoles,
2. en collaboration avec la recherche et les structures d'information technique et économique,

3. prenant en compte et coordonnant les structures de formation existantes.

Dans ce cadre **les pistes de contribution de l'expertise française** pourraient être de trois ordres :

1. Appui méthodologique à la définition d'une politique sous-sectorielle de formation rurale :

- accompagnement de la demande sociale de formation (*OPA, producteurs, collectivités locales, acteurs de la formation*),
- mise en cohérence des orientations nationales, des particularités régionales et de la demande de la profession,
- appui méthodologique à l'élaboration des politiques de formation rurale en regard aux politiques agricoles nationales.

2. Appui à la mise en place des équilibres et complémentarités ;

- éducation de base (*enseignement des sciences de la vie*),
- enseignement technique (*priorité à la formation des formateurs*),
- enseignement supérieur (*typologies agro-écologiques, systèmes de production, pratiques paysannes, études de marché...*),
- formation professionnelle (*alphabétisation, formations hors mur, apprentissage par alternance...*).

3. Appui au pilotage des dispositifs :

- organisation institutionnelle,
- économie et financement des dispositifs de formation,
- gestion paritaire des ressources et des allocations,
- élaboration du cadre juridique (accréditation des structures de formation, certification...),
- coordination des orientations, du suivi et des évaluations.

3/ STRATEGIE PLURI ANNUELLE DE LA COOPERATION FRANÇAISE SUR L'AGRICULTURE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE (CICID mai 2005).

En guise de conclusion, je vous laisse lire la partie sur la formation en milieu rural, inscrite dans le chapitre « *Amélioration des performances des agricultures familiales* » de la stratégie pluriannuelle de la Coopération française sur l'Agriculture et la Sécurité alimentaire, stratégie validée par le CICID de mai 2005 :

« Il est crucial qu'un accent fort soit mis sur le renforcement des capacités humaines à tous les niveaux.

Les formations de base des jeunes et la formation des adultes en milieu rural sont essentielles : il s'agit d'appuyer la mise en place de dispositifs de formation de masse en favorisant des cofinancements avec les bailleurs multilatéraux, la Banque mondiale en particulier.

Les ingénieurs et techniciens doivent être également formés aux approches de modernisation des exploitations familiales et à la conception de systèmes de production durables. »

Je vous remercie de votre attention.

**AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT
LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA STRATEGIE
DEVELOPPEMENT RURAL DE L'AFD**

Philippe DIERIKCX

**Chargé de mission au Département développement rural et gestion des
ressources naturelles de l'AFD**

CONFEMEN

L'IMPORTANCE DE LA LIAISON ENTRE L'EDUCATION DE BASE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE (FPT)

Hadiza HIMA

Secrétaire Générale de la CONFEMEN

Lors de la Conférence mondiale sur l'Education Pour Tous (EPT) qui s'est tenue à Jomtien, en 1990, on a constaté que l'école, dans son contenu ainsi que dans ses orientations, ne s'ouvrait pas suffisamment aux réalités de son milieu. La prise en compte de ces réalités exige naturellement de considérer les valeurs socioculturelles, mais également les exigences de l'économie dans ses multiples dimensions, à savoir : les conditions du marché du travail, l'équilibre ou le déséquilibre entre l'offre et la demande de formation et l'adaptation plus ou moins grande de cette formation aux besoins des employeurs et de la société en général.

Les membres de la CONFEMEN¹ ont largement considéré cette question de l'ouverture nécessaire des systèmes éducatifs vers le milieu. Conscients de l'urgence de cette ouverture, ils ont axé les débats de leur 47^e session ministérielle tenue à Liège, en 1996, sur la FPT comme prolongement direct de l'école de base.

Convaincus qu'une FPT adaptée, à la fois aux besoins fondamentaux de la personne et à la réalité socio-économique du milieu, flexible dans son mode d'intervention et s'appuyant sur une dynamique partenariale, permettra d'offrir aux jeunes une meilleure insertion dans la vie et une meilleure participation au développement, ils ont décidé de la placer avec l'éducation de base, au cœur de leurs préoccupations et de leurs actions, tant au niveau national qu'international.

Ils privilégient de ce fait les principes directeurs suivant :

1. la reconnaissance de la FPT comme partie intégrante du système éducatif,
2. la valorisation de son statut par rapport à l'enseignement général,
3. le recentrage des contenus de formation visant l'acquisition de compétences personnelles et de qualifications professionnelles.

Les Assises francophones de la FPT tenues à Bamako, en 1996, organisées conjointement par l'AIF et la CONFEMEN, sont la première concrétisation de la priorité accordée par les chefs d'Etat et de gouvernement à la FPT. Au-delà des éléments de politique et d'orientation de la FPT, les Assises de Bamako ont proposé un cadre d'action, devenu un document de référence pour tous les Etats ainsi que leurs partenaires techniques et financiers qui oeuvrent en FPT dans l'espace francophone.

Poussant plus loin sa réflexion, la CONFEMEN, dans son document intitulé : « *L'éducation de base : vers une nouvelle école* », affirme que l'éducation de base doit se définir beaucoup plus par rapport à des objectifs de compétences que par rapport à des contenus de programmes.

L'école de base, ainsi refondée, constitue un nécessaire ancrage pour la formation professionnelle et technique, autant en ce qui concerne les outils de base que sont la lecture, l'écriture

¹ La Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français comme langue de partage réunit 41 pays et Etats. Son rôle est d'orienter les politiques éducatives et de fournir des orientations stratégiques prises en compte par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie pour l'élaboration de sa programmation en matière d'éducation/formation. Ses objectifs sont : d'informer ses membres sur l'évolution des systèmes éducatifs ; de nourrir la réflexion sur des thèmes d'intérêt commun en vue d'actions à mener en coopération ; d'animer la concertation entre ministres et experts afin d'élaborer des positions et des recommandations communes pour appuyer les politiques régionales et internationales en matière d'éducation.

et le calcul, qu'en ce qui a trait aux capacités transversales s'ordonnant autour du domaine relationnel, de celui des démarches mentales et des méthodes de travail.

La Conférence de Jomtien sur l'Education Pour Tous a défini l'éducation de base de la façon suivante : « *L'éducation de base est celle qui fait acquérir à l'individu dans un contexte historique, social et linguistique déterminé, un minimum de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes lui permettant de comprendre son environnement, d'interagir avec lui, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer plus efficacement au développement économique, social et culturel de celle-ci* ». Selon cette définition, l'éducation de base vise donc une double finalité :

1. former des individus autonomes, compétents dans leur langue, fiers de leur culture, sûrs de leur identité et désireux de poursuivre leur éducation tout au long de la vie,
2. former des jeunes et des adultes capables de s'insérer véritablement dans leur milieu et participer au développement global de la société.

La formation professionnelle et technique (FPT) s'inscrit donc dans la perspective définie lors de la Conférence de Jomtien et le Forum de Dakar sur l'EPT, dans la logique des travaux de la CONFEMEN sur la nouvelle école de base. Dans cette optique, il importe de reconnaître la formation de base et la FPT, ensemble, dans une conception globale du processus éducatif.

Cette reconnaissance implique de :

1 / reconstruire la FPT en cohérence avec les finalités et principes directeurs de l'école de base.

En fait, l'éducation de base et la FPT cherchent toutes deux à :

- faire acquérir non plus seulement des diplômes, mais des compétences, celles-ci constituant le but conjoint qu'apprenants et formateurs veulent atteindre. Toutes ces compétences ne peuvent se développer qu'à partir d'une relation étroite avec le milieu ;
- faciliter l'insertion des jeunes dans la vie active à partir de la prise en compte des réalités et des besoins du milieu et des moyens de la communauté.

Les Assises de Bamako sur la FPT ont mis en lumière le fort consensus des pays de la CONFEMEN en faveur de l'approche par compétences pour le développement de programmes d'études en formation professionnelle et technique, car elle repose sur les besoins des marchés économiques, vise l'insertion et l'emploi des jeunes et s'appuie sur des partenariats avec les acteurs sociaux à toutes les étapes du processus.

L'intérêt des programmes d'études par compétences découle :

- de son approche modulaire souple,
- d'une plus grande valorisation et personnalisation pour l'élève,
- d'une plus grande motivation pour les équipes pédagogiques,
- de la possibilité de l'inscrire dans un cycle de remise à jour continue.

L'approche par compétences est transposable et constitue une bonne façon de préparer les jeunes au changement par un amalgame de formation générale et de formation technique spécialisée.

Cette approche est gagnante, d'une part parce qu'elle s'appuie sur la transmission, essentielle, de connaissances et, d'autre part, parce qu'elle permet d'aller plus loin en suscitant une véritable pensée réflexive chez l'élève, qu'elle le place au centre du développement de ses apprentissages et qu'elle lui permet de mobiliser et de mettre en action les connaissances, dans la réalisation de tâches complexes et concrètes.

L'approche par compétences, appliquée à la formation de base et à la FPT, confère de la cohérence et de la continuité au cheminement scolaire global de l'élève. Elle suscite ainsi sa motivation à s'investir, d'abord et avant tout, dans son métier d'élève et, par la suite, à poursuivre ses études jusqu'à l'obtention d'une formation qualifiante, donnant accès au marché du travail.

2/ Promouvoir une culture scientifique et technologique.

L'adaptation à une société où l'évolution technologique est de plus en plus rapide ne peut se réaliser que par l'émergence d'une culture scientifique et technologique pour tous. Celle-ci doit imprégner la formation de base et la formation professionnelle, car la maîtrise des sciences et de la

technologie représentent un défi majeur que les pays de la CONFEMEN, en particulier ceux du Sud, sont appelés à relever pour diriger leur développement. Dans cette perspective, il paraît impérieux pour les pays de la CONFEMEN :

- de soutenir le développement d'un génie créateur puisant ses ressources dans les potentialités locales et les réalités endogènes pour répondre aux différents besoins de la société (santé, alimentation, habitat, éducation, etc.),
- de renforcer les dispositifs d'appropriation des connaissances et des processus scientifiques et technologiques afin que chacun soit armé des compétences de base nécessaires pour comprendre, explorer et exploiter judicieusement son environnement physique et ses ressources,
- de mettre en place, dès le cycle élémentaire, des programmes d'éducation scientifique et technologique qui permettent à la fois l'éclosion de vocations scientifiques chez les jeunes et l'acquisition de compétences technologiques utiles et utilisables dans la vie réelle pour les apprenants (élèves) qui quittent prématurément l'école.

En quelque sorte, le curriculum de l'enseignement de base doit mettre la table pour la poursuite des études, entre autres du côté de la formation professionnelle et technique. La formation de base procure les compétences disciplinaires et générales qui vont faciliter le passage vers une formation professionnelle et technique qui permettra au jeune de développer des compétences particulières et nécessaires à l'exercice d'un métier.

Du côté disciplinaire, les apprentissages de la formation de base liés, par exemple, à la langue maternelle (lecture, écriture), aux mathématiques, aux sciences et aux technologies forment la pierre d'angle essentielle à la poursuite des études et au choix d'une FPT.

Du côté des compétences transversales (identifiées parfois sous les vocables de compétences générales ou de compétences personnelles et sociales), la capacité à communiquer, à organiser son travail et à résoudre des problèmes sont d'autres éléments fort utiles, à la fois à une bonne formation de base et à la préparation et la réussite d'une FPT.

L'équilibre relatif des apprentissages de base et des éléments de formation professionnelle qui peuvent y être intégrés tout au long du parcours scolaire peuvent ainsi être ajustés en fonction du profil des jeunes, des possibilités de FPT dans l'environnement scolaire et des besoins ou des réalités du marché du travail, au plan local ou régional d'abord et, ensuite, au plan national.

3/ Refondre les curricula sur un socle de compétences liées au milieu.

Les conditions de succès d'une harmonisation ou, du moins, d'une plus grande articulation entre l'éducation de base et la FPT reposent notamment sur une collaboration entre les établissements d'enseignement (de base et professionnels et techniques) et les instances socio-économiques de la communauté. A cet effet, le directeur d'établissement a un rôle de leadership à jouer, à la fois auprès de son équipe-école et des partenaires de la communauté.

Pour atteindre les objectifs de Jomtien et de Dakar nous devons refondre les curricula en les appuyant sur un socle de compétences qui sera développé par toutes les composantes des systèmes éducatifs : alphabétisation, éducation de base, alphabétisation fonctionnelle, formations initiales, continues, formelle et non formelles. La refonte des curricula constitue une responsabilité collective de tous les acteurs : Etats, pédagogues, responsables de ministères dits techniques comme la santé, l'agriculture et partenaires sociaux et économiques du milieu.

Pour le bien des jeunes et des communautés il est impératif qu'un certain décloisonnement s'opère entre la formation de base et la FPT. Toutes deux doivent être vues, organisées et articulées dans une vision d'ensemble du parcours éducatif des individus. Elles doivent concourir à l'atteinte de la triple mission des systèmes éducatifs : l'instruction, la socialisation et la qualification.

La déclinaison de cette triple mission interpelle tant les instances politiques que les administrateurs de tous les paliers de décision, à commencer par les autorités locales. Dans cette perspective, la CONFEMEN a signalé à maintes reprises les avantages d'une certaine décentralisation dans les milieux de l'éducation afin de favoriser l'engagement des acteurs du terrain et l'ajustement de l'offre éducative aux besoins et aux réalités des diverses collectivités.